

**MAIRIE
DE
COMBON**

DÉCISION DU MAIRE

N° 2025/015

Objet : Commande de panneaux signalétiques pour les mares communales

Monsieur le maire de la commune de Combon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/36 du 30 octobre 2020 donnant délégation à Monsieur le maire pour notamment « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025/18 du 15 avril 2025 relative à l'acquisition de panneaux signalétiques à installer aux mares communales ;

Vu le budget primitif 2025 ;

Vu le devis n° D2500513 de la société Fabrik Studio Atlantik SARL du 23/09/2025, d'un montant de 341,50 € TTC (284,58 € HT) ;

Considérant le besoin réglementaire d'installer des panneaux signalétiques interdisant la baignade et la pêche dans les mares communales, sur préconisation du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ;

DÉCIDE

Article 1 – Le devis n° D2500513 de la société Fabrik Studio Atlantik SARL du 23/09/2025, d'un montant de 341,50 € TTC (284,58 € HT), est signé le 24/09/2025, valant bon de commande.

Article 2 – La somme correspondant à cette dépense sera imputée en section d'investissement, au chapitre 21 (immobilisations corporelles).

Article 3 – La présente décision :

- Sera transmise à la préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le maire de Combon et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité en vertu de l'article R421-1 du Code de Justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76 000 Rouen par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr).

Fait à Combon, le 24/09/2025.

Le maire de Combon,

Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS

Publié le : 29 SEP. 2025



Devis D2500513

23 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 027-212701643-20250924-2025_11_015-AU



Émetteur

Société : **Fabrik Studio Atlantik SARL**
Votre contact : **Magali & Sébastien DIEU**
Adresse : **1 rue des entrepreneurs
17320 Marennes**
Pays : **France**
Numéro d'entreprise : **913 493 086 00015**
Code d'activité : **7021Z et 1813ZB**
Numéro de TVA : **FR59913493086**
Numéro de téléphone : **05 46 85 28 35
06 45 27 59 80**
Adresse email : **fabrikstudioatlantik@gmail.com**
Site internet : **PANNEAUXSIGNALETIQUES.FR**

Destinataire

Société : **Mairie de COMBON**
Adresse : **17 rue de la Mairie
27 170 COMBON**
Pays : **France**
Numéro d'entreprise : **21270164300018**
Code d'activité : **84.11Z**
Numéro de téléphone : **02.32.35.41.22**
Adresse email : **mairie@mairie-de-combon.fr**

Suite à votre demande de devis, nous vous en remercions et vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre proposition.

L'expédition se fera sous 3 à 4 jours ouvrés.

Le paiement par mandat administratif est possible, la facture pourra être déposée sur chorus pro avec le n° d'engagement que vous m'aurez transmis.

Détail

Type	Description	Prix unitaire HT	Quantité	TVA	Total HT
signalétique	Panneau signalétique Baignade interdite Dimension du panneau 450x300mm Matière PVC Épaisseur 3mm Matériau résistant à l'eau Délai de prod 24h	22,9167 €	4	20%	91,67 €
signalétique	Panneau signalétique pêche et baignade interdites Format 450x300mm Matière pvc Épaisseur 3mm Utilisation en intérieur et extérieur Délai de prod 24h	22,9167 €	1	20%	22,92 €
Produit	Support de panneau en ALU pour une fixation facile Tube aluminium Tube carré de 30x30mm Support de plaque 200x100mm fourni avec double-face ultra puissant Hauteur total 1300mm	30,00 €	5	20%	150,00 €

Type	Description	Prix unitaire HT	Quantité	TVA	Total HT
------	-------------	------------------	----------	-----	----------

Délai de prod 72h

livraison	frais d'emballage et d'expédition	20,00 €	1	20%	20,00 €
-----------	-----------------------------------	---------	---	-----	---------

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 027-212701643-20250924-2025_11_015-AU

S2LO

Total HT	284,58 €
TVA (20%)	56,91 €
Total TTC	341,50 €

Conditions

Conditions de règlement : Voir détail ci après

Mode de règlement : ~~Virement bancaire~~ *Remise administrative*

Intérêts de retard : Taux d'intérêt légal en vigueur

Notes :

Souhaitant que notre offre retienne favorablement votre attention, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

NB : La signature du présent devis vaut pour acceptation de nos conditions générales de ventes précisées ci-après.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

Magali, Sébastien & Thibault Dieu

Bon pour accord

A **COMBON**, le **24 10 2025**

Signature et cachet



Qualité de signataire

Le Maire
M. LECAVELIER-DESÉTANGS
Mairie de Combon

Conditions générales de vente

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025



ID : 027-212701643-20250924-2025_11_015-AU

1. La signature par le client du devis l'engage de façon ferme et définitive.
2. Toute commande en ligne ou à distance sera réglée intégralement à la signature du devis (sauf mandat administratif) par chèque, virement bancaire ou CB (un lien de paiement sécurisé via STRIPE ou PAYPAL vous sera fourni sur simple demande).
3. Toute commande sur notre département (17) n'est effective qu'à réception d'un acompte. En fonction du projet, l'acompte varie de 30 à 50% du montant total HT de la commande. Le règlement du solde sera effectué à la livraison.
4. Tout dépassement de délais dû à des modifications par le client et supplément de travail en dehors de la prestation prévue dans le devis initial entraînera une facturation d'honoraires en sus à la charge du client.
5. Au-delà du nombre de modifications indiquées, le tarif forfaitaire de 90€HT par modification sera facturé.
6. Un BAT sera systématiquement envoyé par mail au client. Ce BAT signé tient lieu de validation finale, définitive et irréversible.
7. Conditions d'annulation de la commande : Fabrik studio Atlantik se réserve le droit de facturer au client le montant des frais engagés au titre de la production des marchandises et/ou de la réalisation des prestations objets du devis à la date d'effet de la décision du client.
8. En cas d'annulation partielle d'une commande convenue entre les parties, des frais d'annulation pourront être facturés par Fabrik studio Atlantik selon les termes mentionnés dans le paragraphe précédent.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025



ID : 027-212701643-20250924-2025_11_015-AU